

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 JUIN 2024

Présents :

Mmes CALBRY Lydie, SANSON Michèle, TOMKOW Annie
MM. BECRET Christian, DERAS Thierry, TOMKOW Bernard

Absents excusés et représentés :

M. Christian SAINT-SANS (pouvoir à Mme Annie TOMKOW)
M. Baptiste DUMONT (pouvoir à M. Christian BECRET)

Secrétaire de séance : Mme Annie TOMKOW

La séance est ouverte à 18h00.

M. le maire signale qu'un point supplémentaire sera ajouté à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du conseil municipal du 23 avril 2024 est adopté à l'unanimité.

2. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENTREPRENDRE TOUTES LES DEMARCHES ADMINISTRATIVES ET A SIGNER TOUS LES DOCUMENTS DANS LA VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE A 425 (ancien terrain de péétanque, route de Dieppe).

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

3. DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER LES TRAVAUX DE REFECTION DU TOIT DU PREAU DE L'ECOLE.

Travaux nécessaires pour assurer la sécurité des enfants.

Coût de l'opération 9992,88 € TTC.

Une demande de subvention a été demandée au département pour un montant de : 2498,22 €

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

4. DELIBERATION POUR ACCORDER OU NON LE COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA) A MME LAËTITIA TROPHARDY, M. XAVIER FRANCOIS ET M. JONATHAN MONNIER.

Décision du conseil municipal :

- Oui à l'unanimité pour Mme Trophardy Laëtitia et M. Monnier Jonathan,
- Non à l'unanimité pour M. François Xavier.

5. DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION ET DES GESTIONNAIRES DE CERTIFICATS AU SEIN DE LA COMMUNE.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

6. DELIBERATION POUR AUTORISER LE MAIRE A ENTREPRENDRE TOUTES LES DEMARCHES ET SIGNER TOUS LES DOCUMENTS NECESSAIRES AFIN DE CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE SEINE.

- Montant : 70 000,00 €
- Durée : 5 ans
- Taux : 3,71 %

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

AJOUT DE DELIBERATION.

7. DELIBERATION POUR APPROUVER L'INTERET COMMUNAUTAIRE DES NOUVELLES COMPETENCES DU CCFT (Communauté de communes des Falaises du Talou) ACCORDEES PAR DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 30 MAI 2024.

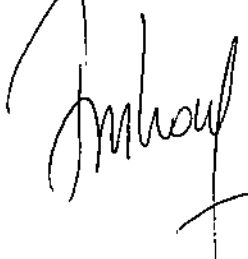
Afin de tenir compte de l'évolution des compétences de la CCFT, il était nécessaire de modifier l'intérêt communautaire pour les compétences :

- santé,
- actions et direction de l'enfance,
- aménagement du territoire.

Décision du conseil municipal : Adopté à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h20.

La secrétaire de séance,
Mme Annie TOMKOW



Le Maire,
M. Bernard TOMKOW

